



## SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 20 juin 2025

Délibération n°19/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

**Date de convocation :** 10 juin 2025.

**Membres présents :** messieurs Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE,  
Mesdames Célia HELION, Fabienne GODICHAUD, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

**Membres absents ou excusés :** messieurs Philippe BOUTY, Jérôme SOURISSEAU,  
Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST.

**Membres consultatifs absents :** messieurs Andréas KOCH, Alain LEBRET.

**Secrétaire de séance :** madame Célia HELION.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	8
Votants	12

### **Objet : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 21 mars 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal ci-annexé,

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical, qui s'est tenue le 21 mars 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Madame Hélène GINGAST.

Il convient à ce titre que les membres du Comité syndical le valident.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :**

- approuvent le procès-verbal du Comité Syndical du 21 mars 2025.

Acte administratif rendu exécutoire  
du fait de sa publication le 26 Juin 2025  
et de sa transmission au  
représentant de l'Etat le 26 Juin 2025  
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 26 Juin 2025

Signé: Le Président

Le Président,  
Patrick MARDIKIAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

**Date de convocation :** 10 mars 2025.

**Membres présents :** messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard LEFEVRE,

Mesdames Martine PINVILLE, Célia HELION, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

**Membres absents ou excusés :** messieurs François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY (Pouvoir à monsieur Gérard DESAPHY),

Mesdames Nicole BONNEFOY, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER.

**Membre consultatif présent :** monsieur Andreas KOCH.

**Membre consultatif absent :** monsieur Alain LEBRET.

**Secrétaire de séance :** madame Hélène GINGAST.

<b>Nombre de délégués en exercice</b>	20
<b>Présents</b>	13
<b>Pouvoir(s)</b>	1
<b>Absent(s)</b>	7
<b>Votants</b>	14

Constatant que le quorum est atteint (13 présents), monsieur le Président ouvre la séance et présente le **rapport d'information n° 1** relatif aux décisions prises par délégation du Comité sur la base de la délibération 27/2024 du 28 juin 2024, et conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriale. Les membres du Comité syndical donnent acte à monsieur le Président des décisions ainsi prises.

**Délibération n° 08/2025**  
**Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 7 février 2025**

**Rapport de présentation :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal ci-annexé,

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical, qui s'est tenue le 7 février 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Madame Martine PINVILLE.

Il convient à ce titre que les membres du Comité syndical le valident.

\*\*\*\*\*

**Délibération adoptée :**

Résultat du vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :**

- approuvent le procès-verbal du Comité Syndical du 7 février 2025.

## Délibération n° 09/2025 Compte Financier Unique 2024

### Rapport de présentation :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte financier unique pour l'exercice 2024, soit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	5 833 135,65 €	5 983 275,24 €	150 139,59 €
Investissement	2 854 946,12 €	3 927 935,33 €	1 072 989,21 €
Total	8 688 081,77 €	9 911 210,57 €	1 223 128,80 €

Compte tenu du niveau de l'excédent global de clôture observé à fin 2023, l'excédent global de clôture au 31/12/2024 du Budget du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis ressort donc à :

	Excédent cumulé au 31/12/2023	Résultat 2024	Excédent cumulé au 31/12/2024
Fonctionnement	2 605 442,14 €	150 139,59 €	2 755 581,73 €
Investissement	13 350 154,66 €	1 072 989,21 €	14 423 143,87 €
Total	15 955 596,80 €	1 223 128,80 €	17 178 725,60 €

Un rapport traitant de l'affectation définitive des résultats à fin 2024 pour le vote du Budget Primitif 2025 est proposé au vote au cours de la séance de ce Comité Syndical.

Je vous propose de prendre connaissance des éléments du compte financier unique en examinant les chiffres repris par sections et chapitres budgétaires.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La consommation des crédits de fonctionnement 2024 s'établit à **5 833 135.65 €**.

L'analyse des dépenses par chapitre comptable fait ressortir les éléments suivants :

#### Chapitre 011 – Charges à caractère général.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à l'activité et au développement du Syndicat Mixte (frais de gestion et de structure, communication, honoraires des titulaires des marchés de prestations intellectuelles, prestations diverses liées au fonctionnement...).

- ☞ Crédits ouverts : 3 007 642.14 €
- ☞ Consommation : 2 025 865.59 € soit 67 % des crédits ouverts.

Les principaux articles sont les suivants :

- **60612** – énergie, électricité pour 593 260.50 € [+6% par rapport à 2023];
- **6068** – autres matières et fournitures pour 16 650.42 € ;
- **6132** – locations immobilières pour 67 178.68 € ;
- **61358** – autres locations mobilières pour 27 068.74 € ;
- **614** – charges locatives pour 86 982.20 € ;
- **61521** – terrains pour 28 602.28 € ;
- **615221** – entretien bâtiments publics pour 53 227.77 € ;
- **615228** – entretien autres bâtiments pour 70 941.72 € ;
- **6156** – maintenance pour 92 685.88 € ;
- **617** – études et recherches pour 56 520 € ;
- **6182** – documentation générale et technique pour 12 574.15 € ;
- **6185** – frais de colloques (dont salons) pour 130 202.68 € ;
- **62268** - honoraires pour 146 482.65 € ;
- **6231** – annonces et insertions pour 20 412 € ;
- **6234** – réception pour 95 357.42 € ;
- **6236** – catalogues et imprimés pour 34 304.38 € ;

- 6245 – transport de personnes extérieures pour 20 556,08 € ;
- 6251 – voyages, déplacements, missions pour 16 511,09 € ;
- 6262 – frais de télécommunication pour 23 191,41 € ;
- 6283 – frais de nettoyage de locaux pour 44 011,04 € ;
- 6288 – autres services extérieurs pour 51 978,60 € ;
- 63512 – taxes foncières pour 202 341 € ;
- 63513 – autres impôts locaux pour 35 171,40 €.

5560861602595-20250620-DELIB19\_25-DE  
Reçu, le 26/06/2025

### Chapitre 012 – Charges de personnel.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la rémunération du personnel propre au Syndicat Mixte, en y intégrant les charges sociales, les cotisations aux organismes de gestion ainsi que les frais de formation.

- ☞ Crédits ouverts : 950 000 €
- ☞ Consommation : 907 668.71 € soit 95 % des crédits ouverts

### Chapitre 042 – Transferts entre sections.

- ☞ Crédits ouverts : 850 000 €
- ☞ Consommation : 847 374.17 €

Soit 846 874.17 € au titre des dotations aux amortissements et 500 € liés aux écritures de cession d'un véhicule.

### Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des subventions de fonctionnement versées par le Syndicat Mixte à d'autres organismes publics ou privés.

- ☞ Crédits ouverts : 2 166 780 €
- ☞ Consommation : 1 837 007.57 € soit 85 % des crédits ouverts.

Pour mémoire, les organismes ayant reçu un soutien financier du Syndicat Mixte pour l'année 2024 sont les suivants :

- Formation Recherche / Ecoles de l'image

CCIT- Fonctionnement EMCA	200 000 €
CCIT – bourses de résidence	9 600 €
AGCAM – Fonctionnement ENJMIN	640 000 €
Université de Poitiers – Fonctionnement CREADOC	28 200 €
CIBDI – Fonctionnement CREADOC	13 300 €
EESI – Résidences narration graphique	14 400 €
RECA	1 500 €
Association ECOLE 42 – Fonctionnement	552 780 €
SCCUC – Epicerie solidaire	4 800 €
CIBDI / RIBD 2024	4 000 €
Alliance française Bordeaux / cours de FLE	5 000 €
Association Bocaj	30 632 €
LISA – Courts d'école	700 €
Magelis Solidarité	15 000 €
CNRS / Thèse Cifre	5 000 €

- Associations / Collectifs d'auteurs

Comme une orange	3 000 €
Sisyphé	2 000 €
Eidola	15 000 €
Ion	4 500 €
Les mains sales	14 000 €
Café Creed	3 000 €
Association Le Bouc	5 000 €

**AR Prefecture**

016-25160249000250620-DELIB19\_25-DE  
 Reçu le 26/06/25

Biscoto	14 000 €
Ateliers Mic Mac	2 000 €
Mauvaises graines	3 000 €
Le collectif des hiboux	2 000 €
Azimut	1 000 €
Coven Tales	1 000 €
La Baraka	500 €
L'atelier du marquis de crocogoule	6 000 €
Saxifraga	3 000 €
Les siffleurs	2 000 €
Zig Zag Media	5 000 €
Cap BD Angoulême	12 000 €
Atelier du plan B	1 000 €
Polokartoon	2 000 €
Sapin sympa	4 000 €
Très très bien	2 000 €
Passerelle Images	3 500 €
Poiplum	1 250 €

- Autres associations

Eurekatch	30 000 €
KissKissBankBank (Game cup)	25 000 €
Cartoon Movie	30 000 €
Prenez du relief	13 000 €
Nef Animation	2 000 €
Festival du film court	6 000 €
So Games Nouvelle Aquitaine	15 000 €

- Autres

CIBDI / Maison Des Auteurs	2 431.06 €
Cnam Enjmin (festival Spawn)	9 600 €
SA XV	25 000 €

soit un montant total de 1 794 693.06 €.

A ce montant s'ajoutent un montant de 50.42 € de créances admises en non-valeur, 452 € au titre des frais de mission des élus, 35 703.50 € au titre des concessions, brevets, cloud et autres droits, 0.94 € au titre des prélèvements à la source, 2 550.65 € de remboursements divers (charges, trop versés sur inscriptions aux Radi Raf).

Le Smpj s'est également acquitté en 2024 d'une cotisation de 3 357 € pour son adhésion à l'ATD 16.

### Chapitre 66 – Charges financières.

- ☞ Crédits ouverts : 220 000 €
- ☞ Consommation : 215 219.61 € soit 98 % des crédits ouverts

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'établissent sur l'année 2024 à **5 983 275.24 €**.

### Chapitre 042 – Transferts entre sections.

- ☞ Crédits ouverts : 850 000 €
- ☞ Réalisations : 843 315.17 € correspondant aux écritures d'amortissements 2024 (amortissement des subventions transférables).

### Chapitre 70 – Produits des services.

Un titre d'un montant de 7 638.88 € a été émis dans le cadre de la mise à disposition d'un agent au profit du Département d'octobre à décembre 2023.

**Chapitre 74 – Dotations et participations.**

☞ Crédits ouverts : 3 508 980 €

☞ Réalisations : 3 697 296.47 €

Les participations statutaires ont été titrées en totalité pour un total de 3 000 000 € qui s'établissent en fonction de la clé de répartition statutaire à :

- Département de la Charente	1 800 000 €
- Ville d'Angoulême	300 000 €
- Région Nouvelle-Aquitaine	600 000 €
- Grand Angoulême	300 000 €

Aux participations s'ajoute un montant de 100 000 € correspondant aux recettes des Rencontres Animation Formation (partenariats à hauteur de 30 000 €) et au partenariat passé avec le CNC (70 000 €).

Par ailleurs, s'est appliquée la convention de partenariat passée pour assurer le fonctionnement de Ecole 42 : une subvention d'un montant total de 508 980 € (Département et Grand Angoulême) a été versée au Smpi.

Deux recettes complémentaires : 7 138.47 € au titre du FCTVA CA 2022 et 81 178 € versés par l'Etat dans le cadre du filet sécurité [LFI 2023].

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.**

☞ Crédits ouverts : 790 000 €

☞ Réalisations : 1 433 024.72 €

Il s'agit :

- des revenus des immeubles pour 903 498.97 €,
- des remboursements des fluides du musée de la BD par la Cité pour 336 598.46 €
- du remboursement par Nexity de charges assumées par le Smpi en lieu et place du Syndic de copropriété pour le Nil et Rue Traversière pour 120 013.36 €,
- des inscriptions payantes aux Radi/Raf pour 25 400 €,
- des régularisations liées à l'octroi des tickets restaurant pour 9 012.50 €,
- et de diverses recettes (indemnisation sinistre, remboursements, compensation SFT, partenariat Eurorégion notamment) pour 38 501.43 €.

**Chapitre 77 – Produits exceptionnels.**

☞ Réalisations : 500 €

Il s'agit du produit de la cession d'un véhicule.

**Chapitre 78 – Reprises sur amortissements et provisions.**

☞ Réalisations : 1 500 €

Après rapprochement de l'état des créances faisant l'objet d'une procédure collective et des provisions constituées, une reprise sur provisions a été décidée : décision DDCS2024120 à hauteur de 1 500 €.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

La consommation des crédits d'investissement 2024 s'élève à **2 854 946.12 €**.

Les dépenses d'investissement doivent être analysées en tenant compte de la distinction **HORS OPERATION et OPERATION INDIVIDUALISEE**. En effet, le vote du Budget Primitif 2024 et les Décisions Modificatives du Syndicat Mixte du Pôle Image avaient individualisé neuf opérations :

- Acquisitions foncières
- 164-170 rue de Bordeaux

- 111/117 rue de Bordeaux
- Centre de doc
- 49 boulevard Besson Bey
- Eesi
- Cinéma Eperon
- Laubenheimer
- Extension Résidence étudiante

## 1 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS OPERATION

### Chapitre 040 – Transferts entre sections.

- ☞ Crédits ouverts : 850 000 €
  - ☞ Consommation des crédits à hauteur de 843 315.17 € correspondant aux écritures (compte 13) liées aux amortissements des participations et subventions 2024.
- Ces reprises d'amortissement de subventions d'équipement transférables permettent de neutraliser la charge des amortissements.

### Chapitre 041 – Opérations patrimoniales.

- ☞ Crédits ouverts : 60 000 €
- ☞ Consommation : 50 203.84 € correspondant aux transferts en comptes d'attente et définitifs d'écritures relatives au 164 rue de Bordeaux, centre de doc et bâtiment du Nil.

### Chapitre 16 – Emprunts.

La consommation des crédits sur ce chapitre est de 666 226.01 € se décomposant comme suit :

- 1641 Amortissement d'emprunts : 665 383.31 €
- 165 Dépôts et cautionnements reçus (remboursement de cautions) : 842.70 €

### Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles.

La consommation des crédits est de 720 € pour une insertion en vue de travaux sur la maison des auteurs.

### Chapitre 204 – Subventions d'équipement.

- ☞ Consommation de crédits sur ce chapitre : 9 000 €
- Soit : - Association Fichtre Diantre : 5 000 €,
- Association Les Mains sales : 4 000 €.

### Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

Ces dépenses représentent les travaux réalisés par le Syndicat Mixte hors opérations ainsi que l'ensemble des acquisitions de matériels.

- ☞ Consommation : 245 391.57 €

Les principales dépenses réelles sont :

- Acquisition divers matériels et mobiliers à hauteur de 145 144.80 € dont :
  - 141 213.60 € pour l'installation de matériels audiovisuel de l'amphi du Nil,
  - 3 931.20 € matériels informatiques pour les services du Smpi.
- Travaux sur patrimoine immobilier pour 98 045.77 € :
 

Bâtiment Nil	14 208.48 €
Eperon	819.76 €
Maison des auteurs	1 594.61 €
11 rue Traversière	50 919.29 €
233 rue de Montmoreau	1 158.00 €

3 rue de la Charente  
42 rue de la Charente  
2 rue de la Charente  
Musée de la bande dessinée

AR Prefecture	
016-250140296	-20250620-DELIB19_25-DE
Reçu le 26/06/2025	
879.35 €	
7 088 40 €	
12 363.84 €	

- Frais de notaire pour l'acquisition du 122 rue de Bordeaux : 2 201 € (parcelle centre de documentation).

Un montant de 192 378.39 € est proposé en report sur le budget 2025.

### Chapitre 23 – Immobilisations en cours.

☞ Consommation sur ce chapitre : 55 238.43 € correspondant aux travaux 2024 réalisés pour réhabiliter le bâtiment situé au 105 rue de Bordeaux.

Un montant de 105 546.12 € est proposé en report sur le budget 2025.

## 2 – DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES

### OPERATION n° 0701 : Acquisitions Foncières

Sur l'exercice 2024 il a été nécessaire de faire procéder à un acte rectificatif pour le 27 rue de la Charente pour un montant de 686.48 €.

### OPERATION N°0903 : 164/170 rue de Bordeaux

☞ Crédits ouverts : 600 000 €  
☞ Consommation : 260 713.04 €

### OPERATION N°1501 : 111/117 rue de Bordeaux

☞ Crédits ouverts : 415 000 €  
☞ Consommation : 112 150.06 €

### OPERATION N°1701 : Centre de doc

☞ Crédits ouverts : 500 000 €  
☞ Consommation : 362 663.52 €

### OPERATION N°1702 : 49 Boulevard Besson Bey

☞ Crédits ouverts : 163 545.38 €  
☞ Consommation : 10 600.69 €

### OPERATION N°1801 : EESI

☞ Crédits ouverts : 360 000 €  
☞ Consommation : 89 565.31 €

### OPERATION N°1901 : Cinéma Eperon

☞ Crédits ouverts : 258 800.03 €  
☞ Consommation : 660.44€

Un montant de 8 082.14 € est proposé en report sur le budget 2025.

### OPERATION N°2001 : Laubenheimer

☞ Crédits ouverts : 30 000 €  
☞ Consommation : 16 616.47 €



**Délibération n° 10/2025**  
**Affectation des résultats du Compte Financier Unique de l'année 2024**

256-251602595-20250620-DELIB19\_25-DE  
 Recu. le 26/06/2025

**Rapport de présentation :**

Le Comité Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 en adoptant le compte financier unique 2024 dont les résultats sont les suivants :

- excédent de la section d'investissement de **1 072 989.21 €** ;
- excédent de la section de fonctionnement de **150 139.59 €**.

Ces résultats sont à incorporer au résultat global de clôture de fin 2023 qui était de :

- l'excédent global d'investissement de **13 350 154.66 €** ;
- l'excédent global de fonctionnement de **2 605 442.14 €**.

Soit à fin 2024 :

- l'excédent global d'investissement est de **14 423 143.87 €** ;
- l'excédent global de fonctionnement est de **2 755 581.73 €**.

Le résultat global de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer cet excédent partiellement ou totalement dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement (compte 1068).

L'excédent global d'investissement permet d'assurer la couverture du volume des reports d'investissement 2024 (tableau annexé), aussi il vous est proposé d'affecter intégralement l'excédent global de la section de fonctionnement en report à nouveau de la section de fonctionnement du Budget 2025.

Parallèlement, il vous est proposé d'affecter totalement l'excédent global de la section d'investissement sur la section d'investissement du Budget Primitif 2025.

\*\*\*\*\*

**Délibération adoptée :**

Résultat du vote                      Pour : 14                                      Contre : 0                                      Abstention : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :**

- affectent les résultats de la section de fonctionnement et ceux de la section d'investissement comme proposés ci-dessus.

**Délibération n° 11/2025**  
**Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis**

**Rapport de présentation :**

Le Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis a été construit de manière à couvrir les engagements pris pour l'année 2025, tels que présentés lors des orientations budgétaires le 7 février dernier.

Au préalable, sont à noter les éléments suivants :

- la présentation des reports d'investissement 2024 est annexée à la maquette du Budget Primitif et appellera également un vote du Comité Syndical ;
- le Budget Primitif 2025 ainsi présenté prend également acte de l'affectation des résultats de l'excédent global de clôture constaté à fin 2024, proposant ainsi le report à nouveau de l'excédent global de fonctionnement sur la section de fonctionnement soit 2 755 581.73 €, et de l'excédent global d'investissement sur la section d'investissement soit 14 423 143.87 €.

.....

## INSCRIPTIONS BUDGETAIRES 2025

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Les dépenses de fonctionnement 2025 se monteraient à 7 525 581.73 €.****CONSEIL JURIDIQUE ET CONTENTIEUX****71 781.73 €**

Ces dépenses intègrent la nécessité pour le Syndicat Mixte de pouvoir s'entourer d'experts intervenant sur des dimensions fiscales, juridiques ou administratives, afin de pouvoir défendre au mieux ses intérêts dans ces domaines, et ce, en fonction de la complexité des questions à résoudre, parfois dans le cadre de contentieux. Il s'agit également du coût engendré par la poursuite de la surveillance ainsi que le dépôt des noms de domaine de la marque Magelis.

**ETUDES****140 000 €**

Il s'agit de permettre notamment de financer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des projets et la réponse générale à l'appel à manifestation d'intérêt « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives » et la mission de création d'un consortium dans le cadre du dépôt du dossier « Pôles territoriaux culturels ».

**IMMOBILIER****1 750 000 €**

La prévision budgétaire intègre les frais de gestion et d'entretien du patrimoine foncier du Syndicat Mixte : taxes foncières, grosses réparations sur le patrimoine immobilier du SMPI, ainsi que les fluides liés au fonctionnement des bâtiments.

Ces crédits se décomposent comme suit :

- 270 000 € pour les taxes foncières et autres impôts (droits de voirie, friches commerciales),
- 1 480 000 € de frais de fonctionnement courant (fluides, entretien) et grosses réparations liés aux immeubles du SMPI.

Ce poste est stable en prévisions budgétaires par rapport à 2024. Il comprend notamment le coût des fluides sur l'ensemble du patrimoine et les travaux permettant de maintenir le patrimoine du Smpi dans un bon état. Une partie de ces dépenses est compensée par une recette de fonctionnement correspondant aux remboursements demandés aux locataires conformément aux baux et conventions passés.

**FRAIS DE PERSONNEL****950 000 €**

Cette proposition d'inscription d'un montant de 950 000 € au chapitre 012 correspond aux salaires, charges et frais divers liés au personnel [cotisation CNAS, tickets restaurant, médecine du travail, formation, protection sociale complémentaire].

**FONCTIONNEMENT GENERAL****330 000 €**

Ce poste budgétaire comporte toutes les dépenses de gestion et de fonctionnement nécessaires à la structure du SMPI : assurances, énergie, affranchissement, télécommunications, fournitures diverses, locations de matériel et locations immobilières, maintenance, déplacements.

**INTERETS DES EMPRUNTS****200 000 €**

La prévision des intérêts financiers s'établit à 200 000 €. Elle se décompose de la manière suivante :

- Emprunt 2013 - Crédit Agricole : 14 000 €
- Emprunt 2013 - Crédit Foncier : 14 000 €
- Emprunt Bâtiment Formation – Caisse des Dépôts : 80 000 €

- Emprunt Résidence étudiante – Crédit Agricole : 46 000 €
- Emprunt 2014 – La Banque Postale : 37 000 €
- Emprunt 2016 – Caisse des Dépôts : 7 000 €
- Emprunt 2016 – Crédit Foncier : 2 000 €

046-0001602595-20250620-DELIB19\_25-DE  
Reçu le 26/06/2025

**COMMUNICATION – PROMOTION****780 000 €****Evènementiel****380 000 €****Immersity****60 000 €**

Conçu et organisé en partenariat avec les principales organisations professionnelles impliquées sur la filière de la réalité virtuelle (XRMust, CNC, AFXR, Pxn, Elixr...), Immersity réunira à Angoulême les 26 et 27 mars une centaine de professionnels français de la réalité virtuelle.

**Magelis en Fête****20 000 €**

Magelis renouvèlera cette grande soirée gratuite et festive ouverte à la population Charentaise le 5 juillet. Elle se déroulera dans et autour des Chais Magelis en partenariat avec la Baraka pour y associer les 48 heures de la création. Une manière conviviale de faire découvrir les talents du Pôle Image à tous.

**Game Conf / Game Invest****60 000 €**

En partenariat avec So Games, Magelis organise de nouveau un colloque professionnel de deux jours début octobre où une centaine de dirigeants de studios français et créateurs de jeux seront conviés.

**Fête de l'Anim'****35 000 €**

Magelis renouvèlera entre mi et fin octobre son évènement autour de la Fête du cinéma d'animation en partenariat avec l'Association Française du Cinéma d'Animation, pour proposer au public charentais, aux étudiants et aux professionnels de la filière de nombreuses projections de films, de séries et de courts métrages, ainsi que des conférences et des rencontres avec des réalisateurs de renom.

**Radi-Raf****160 000 €**

Fortes d'une fréquentation en hausse chaque année de plus de 400 participants et d'un intérêt particulièrement fort sur les questions d'innovation, les Rencontres Animation Développement Innovation et les Rencontres Animation Formation s'étalent dorénavant sur 4 jours. Programmé fin novembre 2025, cet évènement bénéficie du soutien de partenaires de premier plan de la filière de l'animation : le CNC, l'AFDAS, Audiens, AnimFrance, le CPNEF, la FICAM.

**Avant-premières****5 000 €**

Des avant-premières des productions de films, de fiction et d'animations réalisées à Angoulême seront organisées à destination des publics charentais, notamment les enfants des centres sociaux et de loisirs de la Charente.

**Evénements divers (vœux, animations, expos, afterworks, ...)****40 000 €****Salons et Conférences****250 000 €**

La visibilité du Pôle sera maintenue sur les évènements professionnels extérieurs permettant de promouvoir les différentes filières présentes sur le Pôle Image : bande dessinée, animation, jeu vidéo, réalité virtuelle, tournages... en lien avec nos actions de prospection et un renfort international.

Les principales manifestations programmées :

Janvier : FIBD, Angoulême,

Février : Salon des tournages, Paris

Mars : Cartoon Movie, Bordeaux

Avril : Spawn, Angoulême

Avril : Cartoon Next, Marseille

Juin : Mifa, Annecy

Septembre : Festival Fiction de La Rochelle

Septembre : Forum Cartoon, Toulouse

Octobre : Quai des Bulles, Saint-Malo

Octobre : Cartoon Springboard, Madrid

Novembre : Cartoon Business, Bruxelles  
Novembre : Salon Campus (à confirmer)

**Outils de Communication****150 000 €****Production audiovisuelle****10 000 €**

Magelis poursuivra la production de vidéos qui alimentent sa chaîne sur Youtube et ses réseaux sociaux : interviews de réalisateurs, reportages sur l'écosystème...

**Charte graphique****15 000 €**

Suite au changement de logotype, il convient d'adapter les différents outils de communication à la nouvelle charte graphique.

**Etoiles de l'économie****6 000 €**

Magelis participera à l'évènement organisé par La Charente Libre début juin pour valoriser la dynamique créative et entrepreneuriale des entreprises de l'image du territoire.

**Internet et réseaux sociaux****10 000 €**

Un effort particulier sera porté cette année sur la communication du campus image sur Instagram et Facebook, afin de renforcer l'attractivité du territoire auprès des étudiants et mieux valoriser les écoles.

**Achat d'espaces****20 000 €**

L'achat d'espace concentré sur la presse professionnelle permettra en 2025 de maintenir la visibilité de Magelis auprès des filières professionnelles, notamment pour l'animation, le son et les tournages.

**Relations presse et publiques****35 000 €**

L'agence de Relations presse (Oxygen) a été renouvelée pour poursuivre et renforcer la présence de Magelis dans les médias d'envergure nationale, notamment en presse et télévision.

**Documentation et objets publicitaires****10 000 €**

Différents outils pourront être réalisés autour des évènements professionnels qu'organise ou auxquels participe Magelis (renouvellement des plaquettes, stylos...).

**Edition / Expositions / Sponsoring SA XV****44 000 €**

Selon les opportunités et sollicitations, Magelis est susceptible de soutenir des publications spéciales et des expositions.

**DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT****1 623 800 €**

Le dispositif d'accompagnement comprend le financement accordé par le SMPI sur le volet formation ainsi que les subventions accordées sur l'exercice budgétaire.

Les propositions sont les suivantes :

❖ Subventions aux associations	350 000 €
❖ Exonérations de loyers	30 000 €
❖ Formations / Ecoles de l'image	1 243 800 €

Montants prévisionnels :

• Emca	200 000 €
• Créadoc	60 000 €
• Ecole 42 (dont subvention loyer à hauteur de 43 800 € HT)	143 800 €
• Enjmin	640 000 €
• Nouvelles formations (dont FCIL gestion de production du LISA)	200 000 €

**FORMATION/ RECHERCHE****130 000 €**

Parallèlement aux aides individuelles aux écoles, l'objectif du pôle Image est de poursuivre et consolider le travail de mise en réseau des acteurs de la formation et le développement des relations entre les écoles, les universités, les acteurs culturels et les entreprises du territoire.

Pour 2025, les objectifs principaux seront :

- 1) La sensibilisation et la formation aux enjeux environnementaux qui passe par notre adhésion à l'association Ecoprod, notre soutien à l'association BoCAJ et la mise en place de différentes conférences ou formations à destination des étudiants pour les faire réfléchir aux enjeux environnementaux liés à leurs pratiques professionnelles : 40 000 €  
Par ailleurs, nous analyserons la possibilité d'un financement du carculator mis en place par AnimFrance.
- 2) Le renforcement de la formation professionnelle à la fois pour les salariés des studios et les auteurs réalisateurs grâce à l'organisation de réunions d'information, l'organisation de permanences AFDAS, la mise en œuvre de préparations opérationnelles à l'emploi collectives et l'organisation de conférences techniques : 5 000 €
- 3) L'amélioration des conditions de vie des étudiants : développement de Magelis solidarité, organisation de permanences psychologiques et travail avec l'association des étudiants de l'image : 30 000 €
- 4) Le développement des projets de recherche et des partenariats avec les universités régionales : 25 000 €
  - participation au réseau régional de recherche NA en BD
  - cofinancement de la thèse CIFRE réalisée au sein de l'entreprise Studio NYX sur la simulation des océans
  - réponse à des appels à projet recherche régionaux ou nationaux avec les laboratoires universitaires
- 5) La mutualisation et la mise en réseau des acteurs de la formation : cours de FLE, mutualisation d'intervenants, conférences, projections et ateliers communs : 30 000 €.

CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	900 000 €
DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 000 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	600 000 €

**L'équilibre de la section de fonctionnement pour un total de 7 525 581.73 € serait réalisé de la façon suivante :**

Reprise de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement :	2 755 581.73 €
Revenus des immeubles (loyers)	820 000 €
Amortissements	900 000 €
Subvention Ecole 42	50 000 €

**Les participations statutaires du Département de la Charente, de la Ville d'Angoulême, de la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême seraient donc respectivement de :**

- pour le Département de la Charente	1 800 000 €
- pour la Ville d'Angoulême	300 000 €
- pour la Région Nouvelle-Aquitaine	600 000 €
- pour la Communauté d'agglomération GrandAngoulême	300 000 €
<b>Soit</b>	<b>3 000 000 €</b>

Les dépenses d'investissement du Budget 2025 sont présentées en distinguant celles hors opérations et celles intégrées à des opérations individualisées.

**1 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS OPERATION 15 065 061.73 €**

**Chapitre 040 – TRANSFERTS ENTRE SECTIONS 900 000 €**

Il convient d'inscrire 900 000 € correspondants aux écritures liées aux amortissements des participations et subventions. Ces reprises d'amortissement de subventions d'équipement transférables permettent de neutraliser la charge des amortissements.

**Chapitre 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES 20 000 €**

Ces crédits correspondants aux écritures d'ordre de virements aux comptes définitifs. Ces écritures sont équilibrées en dépenses et en recettes.

**Chapitre 16 - REMBOURSEMENT D'EMPRUNT 700 000 €**

Le capital restant dû s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 6 260 K€.

- 1641 Amortissement d'emprunts : 670 000 €
  - Soit
    - Prêts contractés sur l'exercice 2013 : 200 000 €
    - PLS Résidence étudiante : 92 500 €
    - Prêt Bâtiment Formation : 98 000 €
    - Prêt La Banque Postale 2014 : 137 500 €
    - Prêts contractés sur l'exercice 2016 : 142 000 €
- 165 Dépôts et cautionnements reçus : 30 000 €

**Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 250 000 €**

Une inscription nouvelle de 250 000 € pourra permettre notamment pour l'acquisition de logiciels, interventions sur le site internet, maquette virtuelle, immobilisations incorporelles diverses non individualisées en opérations (notamment études de faisabilité et/ou programmation qui pourraient être lancées en 2025).

**Chapitre 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES 300 000 €**

Inscription nouvelle : inscription de 300 000 € afin de pouvoir accorder des subventions d'équipement dans le cadre du règlement voté, aux associations et/ou aux écoles.

**Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2 231 378.39 €**

Il s'agit ici de reporter les crédits engagés et non mandatés à hauteur de 192 378.39 € et voter une inscription nouvelle de 2 039 000 €.

Ces dépenses représentent les travaux réalisés par le Syndicat Mixte ainsi que l'ensemble des acquisitions de matériels informatiques, mobilier.

**Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS 10 613 683.34 €**

Il s'agit ici de reporter les crédits engagés et non mandatés à hauteur de 105 546.12 € et voter une inscription nouvelle de 10 508 137.22 €.

**Chapitre 27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES****2 – DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES EN OPERATIONS****3 878 082.14 €****OPERATION N°0701 : ACQUISITIONS FONCIERES**

Crédits nouveaux : 700 000 €

Le SMPI Magelis restera attentif aux opportunités foncières du quartier pour se positionner sur d'éventuels achats afin de conserver une réserve foncière suffisante pour les prochaines années.

**OPERATION N°1501 : ILOT 111/117 RUE DE BORDEAUX**

Inscription nouvelle : 460 000 €



Afin de pouvoir renforcer sa capacité d'accueil et disposer d'une offre immobilière adaptée au secteur de l'image et permettre l'installation de nouvelles entreprises ou surtout de nouvelles écoles le SMPI Magelis a décidé de mener un nouveau projet d'aménagement sur l'emprise située aux 111/117 rue de Bordeaux. Cette première opération correspond à une construction de plateaux libres sur une surface de 2000 m<sup>2</sup>. Cette opération est menée dans le cadre de groupements de commandes Ville d'Angoulême/Syndicat Mixte du Pôle Image. Ainsi, un programme commun a été élaboré et le marché de maîtrise d'œuvre notifié. Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours.

***AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION***

<b>AP</b>	<b>5 900 000 € HT</b>
CP 2020	9 829.89 € HT
CP 2021	67 718.09 € HT
CP 2022	54 933.34 € HT
CP 2023	161 999.46 € HT
CP 2024	112 150.06 € HT
CP 2025	460 000 € HT
CP 2026	3 200 000 € HT
CP 2027	1 833 369.16 € HT

**OPERATION N°1701 : CENTRE DE DOCUMENTATION**

Inscription nouvelle : 220 000 €



Cette opération est située au cœur du campus entre la passerelle et le barrage du Nil. Elle consiste à réhabiliter 2 bâtiments existants, sur une surface de plancher de 196m<sup>2</sup> et d'associer une extension de 92m<sup>2</sup> d'emprise au sol [permise par des constructions sur l'emprise PPRI du projet], sur 2 niveaux. La surface aménagée projetée sera d'environ 380m<sup>2</sup>. La bibliothèque de l'EESI servira de base à l'équipement. Il sera composé d'un espace de documentation et de consultation, d'espaces de travail en petits groupes et de projections. Des surfaces permettant les échanges, les consultations et les démonstrations de projets des différentes écoles du campus seront également aménagées. Un pôle de vie étudiante complètera l'aménagement. Il comprendra une salle polyvalente, un bureau pour l'association des étudiants du campus image, un espace santé, des installations de micro-restauration et de mobilité.

Cette opération est menée dans le cadre de groupements de commandes Ville d'Angoulême/Syndicat Mixte du Pôle Image. Ainsi, un programme commun a été élaboré et le marché de maîtrise d'œuvre notifié.

Un dossier Fonds friches a été déposé pour cette opération : une subvention d'un montant de 100 000 € a été accordée.

#### AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	2 300 000 € TTC
CP 2021	13 349.29 €
CP 2022	41 765.04 €
CP 2023	18 953.15 €
CP 2024	362 663.52 €
CP 2025	220 000 €
CP 2026	1 000 000 €
CP 2027	643 269 €

#### OPERATION N°1801 : EESI

Inscription nouvelle : 520 000 €

Un espace à destination de l'EESI, d'une surface utile de 1200m<sup>2</sup> sera aménagé au niveau bas de l'immeuble. Il accueillera le pôle édition, dessin, bande dessinée, des plateaux étudiants et la galerie d'essai.

Cette opération est menée dans le cadre de groupements de commandes Ville d'Angoulême/Syndicat Mixte du Pôle Image. Ainsi, un programme commun a été élaboré et le travail de maîtrise d'œuvre est en cours.

#### AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	5 250 000 € HT
CP 2019	1 620 € HT
CP 2021	37 602.61 € HT
CP 2022	43 185.07 € HT
CP 2023	92 982.93 € HT
CP 2024	89 565.31 € HT
CP 2025	520 000 € HT
CP 2026	2 900 000 € HT
CP 2027	1 565 044.08 € HT

**OPERATION N°1901 : EPERON**

Report de crédits : 8 082.14 €

Des travaux de mise en conformité de la partie théâtre [isolement des parois, électricité, accessibilité] sont à réaliser afin de finaliser la réhabilitation de cet immeuble propriété du Pôle Image – Magelis.

**OPERATION N°2001 : LAUBENHEIMER**

Inscription nouvelle : 35 000 €



La réhabilitation extérieure de la maison Laubentheimer, qualifiée de remarquable au titre du patrimoine bâti à préserver, viendra compléter l'aménagement programmé au 111-117 rue de Bordeaux.

Cette opération est menée dans le cadre de groupements de commandes Ville d'Angoulême/Syndicat Mixte du Pôle Image. Ainsi, un programme commun a été élaboré et le travail de maîtrise d'œuvre est en cours.

**AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION**

<b>AP</b>	<b>400 000 € HT</b>
CP 2021	5 415.90 € HT
CP 2022	17 908.11 € HT
CP 2023	26 905.31 € HT
CP 2024	16 616.47 € HT
CP 2025	35 000 € HT
CP 2026	190 000 € HT
CP 2027	108 154.21 € HT

**OPERATION N°0903 : 164 RUE DE BORDEAUX**

Inscription nouvelle : 1 500 000 €



Magelis dispose d'un ensemble immobilier situé entre le 164 et le 170 rue de Bordeaux sur une emprise d'environ 870m<sup>2</sup>. Cet îlot composé de plusieurs bâtiments est placé au cœur du quartier de l'Image, à proximité du bâtiment Le Nil, au niveau du carrefour Barouilhet et sur les parcelles avoisinant Les Ateliers Magelis.

Les études de programmation engagées dans le cadre de l'aménagement de l'ensemble immobilier ont mis en avant la possibilité de créer des plateaux de bureaux nus sur une surface totale d'environ 2000m<sup>2</sup> de planchers. La programmation intègre des objectifs environnementaux et porte une attention particulière sur les niveaux de performances à attendre. L'insertion urbaine du projet et la liaison avec les autres équipements font l'objet d'une réflexion à l'échelle du quartier.

L'enveloppe prévisionnelle pour cette opération s'élève à 4.45M€HT. Un dossier Fonds friche a été déposé et a reçu un avis favorable pour une subvention d'un montant de 199 K€.

Le marché de maître d'œuvre a été attribué au Cabinet Genau. La phase de curage/déconstruction a été réalisée. Le permis de construire pour la phase de réhabilitation vient d'être accordé.

### AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	4 450 000 € HT
CP 2023	41 312.94 € HT
CP 2024	260 713.04 € HT
CP 2025	1 500 000 € HT
CP 2026	2 100 000 € HT
CP 2027	547 974.02 € HT

### OPERATION N°2102 : EXTENSION RESIDENCE ETUDIANTE

Inscription nouvelle : 435 000 €



Le Pôle Image a construit et mis à disposition du Crous une résidence étudiante de 63 logements. L'augmentation constante du nombre d'étudiants sur le campus image fait également accroître le nombre de demandes de logements dans le quartier.

Afin de proposer une nouvelle offre de logements aux étudiants du campus, Magelis a engagé une étude de programmation pour l'aménagement d'une nouvelle résidence étudiante sur une emprise foncière d'environ 2500m<sup>2</sup>, rue de la Charente, à proximité immédiate de la résidence L'Auberge Espagnole.

L'îlot est composé d'un ensemble de petites parcelles comprenant des constructions vétustes et d'anciens jardins privés. Certains bâtiments présentent un intérêt patrimonial et le site est concerné par le plan de prévention des risques et inondations de la Charente.

L'étude réalisée s'est attachée à tenir compte de l'insertion du projet dans le quartier et vise des objectifs de performance énergétiques supérieurs à la réglementation pour permettre d'optimiser les dépenses de fonctionnement. Les discussions portant sur la gestion future de cette résidence sont menées avec Logélia ainsi qu'avec le Crous.

La consultation de maîtrise d'œuvre a abouti à l'attribution du marché au cabinet Greenwich 0.0.13. Le travail de maîtrise d'œuvre est en cours.

L'avant-projet sommaire menée permet d'envisager une opération portant sur un total d'environ 73 logements à aménager.

AP	8 470 000 € HT
CP 2023	17 533.01 € HT
CP 2024	131 195.09 € HT
CP 2025	435 000 € HT
CP 2026	4 200 000 € HT
CP 2027	2 700 000 € HT
CP 2028	986 271.90 € HT

Les dépenses d'investissement du Budget 2025 du Syndicat Mixte du Pôle Image - MAGELIS sont proposées à hauteur de :

- 306 006.65 € de reports 2024 sur le budget d'investissement 2025
- 13 097 137.22 € de dépenses nouvelles 2025 (hors opérations individualisées)
- 3 870 000 € de dépenses nouvelles 2025 sur les opérations individualisées
- 670 000 € d'amortissement des emprunts
- 30 000 € correspondant aux autres dettes (notamment cautionnements)
- 50 000 € correspondant aux autres immobilisations financières
- 20 000 € d'opérations d'ordre liées aux transferts en comptes définitifs
- 900 000 € d'opérations d'ordre liées aux amortissements

**soit un total reports et dépenses nouvelles 2025 de 18 943 143.87 €**

L'équilibre de la section d'investissement pour un total de **18 943 143.87 €** serait réalisé de la façon suivante :

Reprise de l'excédent cumulé de la section d'investissement à fin 2024 :	14 423 143.87 €
Amortissements des immobilisations :	900 000 €
Ecritures d'ordre /Transferts aux comptes définitifs :	20 000 €
Virement de la section de fonctionnement :	600 000 €
Participations statutaires :	3 000 000 €
- Département de la Charente	1 800 000 €
- Région Nouvelle-Aquitaine	600 000 €
- Communauté d'agglomération GrandAngoulême	300 000 €
- Ville d'Angoulême	300 000 €

*Monsieur le Président tient à remercier les services de Magelis pour le travail réalisé.*

*Monsieur Gérard DESAPHY demande à quoi correspond la subvention de 143 800 € inscrite pour l'Ecole 42. Monsieur le Président indique que Magelis versera 50 000 € dans un premier temps et que si besoin dans un second temps, le Département et GrandAngoulême verseront 25 000 € chacun. La différence correspond au montant du loyer qui est remboursé à l'Ecole 42.*

*Monsieur Philippe BOUTY indique qu'alors que les collectivités n'ont jamais été autant en difficulté financière, cela ressemble à un résultat presque parfait. Il indique regretter l'absence du Président de GrandAngoulême sur le vote du budget même s'il est bien représenté. L'écosystème se tient bien et on peut être fiers de ce qui a été construit et de ce bilan-là.*

Monsieur Gérard DESAPHY répond que Monsieur BONNEFON a été présent lors de la présentation de ce budget et a déjà débattu.

Selon lui, ce n'est pas de bon ton de noter les absences des uns et des autres. Cela devient caricatural que cette remarque soit faite.

Monsieur Philippe BOUTY indique qu'il parlait de solidarité. C'est un bel exemple. Il souhaite que les retombées soient de plus en plus riches sur Angoulême et GrandAngoulême.

Monsieur François NEBOUT fait savoir que le Président de GrandAngoulême était présent ce matin aux côtés des autres présidents de communautés de communes et agglos de Charente pour exprimer son mécontentement sur la refonte des aides versées par le Département sur les projets locaux.

Monsieur Philippe BOUTY répond que ce n'est pas le débat.

\*\*\*\*\*

### Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- adoptent le Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

## Délibération n° 12/2025 Constitution d'une centrale d'achat – GrAP – « GrandAngoulême Achats Partagés » Adhésion et approbation du règlement intérieur

### Rapport de présentation :

A la fin de l'année 2022, GrandAngoulême a souhaité mener une étude sur la stratégie d'achat partagée de l'EPCI, en associant ses services acheteurs et les représentants de ses communes membres et en s'adjoignant les compétences d'un cabinet spécialisé (Visiativ Operations & Procurement).

A l'issue de cette étude associant plus de 50 participants, il est apparu que l'outil de la centrale d'achat, prévu à l'article 37 de la directive 2014/24/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et aux articles L.2113-2 à L.2113-5 du Code de la commande publique, permettait de mettre en œuvre des achats centralisés selon des modalités plus souples, plus rapides et de professionnaliser l'achat public au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Dès lors, le Conseil communautaire a procédé à une modification de ses statuts pour y intégrer la création d'une centrale d'achat communautaire par délibération n°232 en date du 13 décembre 2023.

Par délibération n°102 du 13 juin 2024, le Conseil communautaire a approuvé le règlement intérieur et les conditions d'adhésion à la centrale d'achat, prenant le nom de « GrAP » - GrandAngoulême Achats Partagés.

En synthèse, le règlement intérieur prévoit :

- Un premier engagement allant de la date d'adhésion jusqu'au 31 décembre 2026, avec la possibilité de quitter la centrale chaque année et au bout de deux ans pour tenir compte de la montée en charge progressive de la centrale.
- Un forfait annuel d'adhésion fixé à 0,21 €/habitant, comprenant, pour chaque adhérent, l'accès aux marchés mutualisés, à une foire aux questions et une base documentaire sur les achats et les marchés publics, ainsi qu'à un crédit de dix heures/an de conseil pour ses besoins propres (c'est-à-dire hors achats auprès de la centrale) ;
- L'adhésion sera payable en deux fois comme suit : 50% en 2025 et 50% en 2026.
- Deux services supplémentaires faisant l'objet d'une facturation distincte pour l'accès aux marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel et pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) en matière de conduite d'opération de travaux ;

- La mise en place d'une gouvernance partagée de la centrale d'achat, avec notamment un comité de pilotage comprenant un représentant par adhérent et se réunissant deux fois par an.

\*\*\*\*\*

**Délibération adoptée :**

Résultat du vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :**

- actent la constitution et le fonctionnement du groupement de commandes pour la passation des accords-cadres de fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
- approuvent l'acte constitutif de ce groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité ;
- attribuent le rôle de coordonnateur du groupement à la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême ;
- acceptent les missions du coordonnateur et des membres du groupement telles que définies dans l'acte annexé ;
- autorisent Monsieur le Président à signer l'acte constitutif (en fonction de la procédure retenue par GrandAngoulême) ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibération n° 13/2025**  
**Résidence croisée d'auteurs entre Angoulême et Ljubljana,**  
**Villes Créatives de l'UNESCO pour la littérature**

**Rapport de présentation :**

Ljubljana et Angoulême, Villes Créatives de l'UNESCO pour la littérature, l'Institut Français de Slovénie, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et Magelis s'associent afin de soutenir la créativité slovène et française en bande dessinée et animation à travers un programme de résidences croisées. La Cité internationale de la bande dessinée gèrera la résidence bande dessinée et Magelis, la résidence animation.

Cette résidence animation est réalisée dans le cadre du dispositif « La Fabrique des Résidences » de l'Institut Français et permettra à un auteur slovène de partir en résidence à Angoulême pendant 3 semaines et à un auteur français de partir en résidence à Ljubljana pendant 1 mois *(dates à confirmer)*.

L'auteur slovène effectuera sa résidence au sein de la Maison des Auteurs, ou de la maison alsacienne ou encore d'un studio et pourra bénéficier du soutien d'un ou plusieurs professionnels pour l'accompagner sur son projet d'écriture.

Une bourse d'un montant de 1 190 € sera attribuée à l'auteur slovène, prise en charge par l'Institut français de Slovénie, et 1 500 € pour l'auteur français qui restera 4 semaines en Slovénie.

Dans le cadre de la résidence, MAGELIS prendra en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport vers et depuis Ljubljana pour l'auteur français, en complément des 600 € de l'Institut Français, les frais d'hébergement à Angoulême pour l'auteur slovène ainsi que les frais liés au transport, à l'hébergement et autres frais divers pour les intervenants invités. Magelis prendra en charge les éventuels frais de studio pour un projet en stop motion.

A noter que les frais de restauration ne sont pas pris en charge.

\*\*\*\*\*

*Monsieur Gérard DESAPHY remercie le travail solidaire effectué entre la ville d'Angoulême, Magelis et la Cité.*

**Délibération adoptée :**

Résultat du vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :**

- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) par Magelis des frais de transport de l'auteur français et d'hébergement de l'auteur slovène, ainsi que les frais des intervenants invités au titre de la résidence croisée Angoulême et Ljubljana et les frais éventuels de studio pour un projet en stop motion ;
- autorisent Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférents.

**Délibération n° 14/2025**  
**Subvention de Magelis à l'association CAP BD – Club Unesco d'Angoulême**

**Rapport de présentation :**

Magelis souhaite renouveler son soutien à l'association CAP BD – Club Unesco Angoulême, créée pour fédérer les forces vives et les citoyens de la ville d'Angoulême autour du label Unesco Ville créative obtenu par la ville d'Angoulême en 2019, et valoriser ce label prestigieux et envié auprès du plus grand nombre.

CAP BD contribue au rayonnement d'Angoulême dans le domaine de la littérature, particulièrement de la Bande Dessinée et des produits de l'Image. A ce titre, elle se veut une ressource auprès de la Ville d'Angoulême pour les actions UNESCO et la notoriété de la ville.

CAP BD bénéficie du soutien de plusieurs institutions territoriales :

- Ville d'Angoulême : 19 K€
- GrandAngoulême : 5.5 K€
- Département de la Charente : 4.5 K€
- Etat : 3.5 K€
- Autres : 17 K€

CAP BD a élaboré un dispositif d'actions pour développer la notoriété de l'image sur le territoire en 2025 pour lequel elle sollicite MAGELIS pour l'accompagner :

- Pavillon d'Angoulême : chaque année pendant le FIBD, le Pavillon permet de mettre en avant les auteurs et autrices, illustrateurs et illustratrices, dessinateurs et dessinatrices du territoire à travers des expositions, des ateliers dessin pour petits et grands, des dédicaces, du cinéma d'animation avec une projection de films d'animation fabriqués en partie dans les studios et/ou écoles d'Angoulême.

Fort de son succès populaire, CAP BD souhaite faire vivre le lieu tout au long de l'année avec une programmation en lien avec les événements culturels du territoire (expositions d'artistes locaux, les samedis marchés des créateurs, le FFA, le circuit des Remparts, marché de Noël, ...)

- Du 28 Janvier au 2 février 2025 : le FIBD (20 000 visiteurs)
- Du 12 au 28 février 2025 : Exposition *Bonboni "le dessin s'anime"*
- Du 8 au 24 Mars 2025 : le Printemps des Poètes

*CAP BD s'installe à l'hôtel St SIMON du fait des travaux prévus Rue Hergé*

- Du 8 au 23 Mai 2025 : des créateurs internationaux exposent leurs œuvres picturales
- du 10 au 24 Juillet 2025 : *In vino fabulas* avec Café Creed et vigneron
- Marchés d'été et de Noël (*dates en cours de définition*)
- Juillet- Octobre 2025 : Anim'actio en co-réalisation avec Magelis
- Du 27 au 31 Août 2025 : Angoulême fait son cinéma
- Du 10 au 14 Septembre 2025 : Circuit des Remparts (estampes, ateliers)
- Exposition en préparation en Novembre 2025.
- Semaine des mangas (*à finaliser*)

- Par ailleurs :

- Projet de statue de Eisner (accord de ses descendants)
- Projet timbres pour le FIBD 2026 avec 8 auteurs locaux sous la houlette d'Olivier Balez (sketchs réalisés) *en cours de validation par la Poste.*
- CNAM-ENJMIN les 3-4 Avril (Festival SPAWN !) avec 6 auteurs (exposition, battles...)
- Bus Hugo Pratt (contrat Etat- Ville), thème ma ville Angoulême.
- Festival de Confolens 2025



Monsieur Frédéric CROS indique que quand les acheteurs ne sont pas là, cela devient compliqué. En plus des grosses sociétés, nos studios sont assez réactifs et s'intéressent aux jeux vidéo immersifs où un développement. Il encourage à aller au festival Immersivity organisé par Magelis.

Monsieur Jean-François DAURE dit qu'Ubisoft a perdu 40% en Bourse, que c'est une locomotive et que cela risque d'avoir un impact au niveau local.

Monsieur Andreas KOCH fait part qu'il y a plusieurs raisons qui explique cette situation d'Ubisoft notamment avec son samouraï noir, "Assassin's Creed Shadows" qui fait polémique. 3 à 4 marques dominent le marché et si Ubisoft se casse la figure, les petites entreprises s'adaptent selon lui. Professionnellement, il ne voit pas ce danger.

Monsieur Gérard LEFEVRE souhaite savoir ce qu'est un jeu éditeur.

Monsieur Andreas KOCH répond que c'est quand tu vends ton jeu par le biais d'un autre.

Monsieur le Président dit d'où la nécessité de soutenir cet écosystème.

### **Délibération adoptée :**

Résultat du vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :**

- acceptent le principe et les termes de la convention de partenariat entre Magelis et le Cnam-Enjmin prévoyant un soutien financier d'un montant de 9 600 € au titre de l'édition 2025 du Festival SPAWN ! ;
- autorisent Monsieur le Président à signer la convention de partenariat afférente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

## **Délibération n° 16/2025 Subvention de Magelis à la Technopole EurekaTech Angoulême Cognac Charente pour l'année 2025**

### **Rapport de présentation :**

Inaugurée il y a 7 ans pour valoriser l'écosystème territorial, la Technopole EurekaTech Angoulême Cognac Charente, a été créée dans le but d'accompagner la création, la croissance et la venue d'entreprises innovantes sur l'ensemble du Département autour de filières stratégiques que sont l'Image Numérique et les Industries Culturelles et Créatives (ICC), l'industrie du process, la mécanique et l'électronique et enfin l'industrie du luxe et du packaging.

Magelis a ainsi adhéré à la Technopole EurekaTech en qualité de membre fondateur comme stipulé dans la délibération n°18 du 09 mars 2018.

Le Conseil de Surveillance de la Technopole réuni le 5 novembre 2024 a validé les orientations stratégiques et opérationnelles et le budget prévisionnel pour 2025. Les échanges avec l'équipe de Magelis ont également permis de préciser les ambitions et les actions, listées ci-dessous, que portera EurekaTech au titre des ICC dans une logique de renforcement et de complémentarité avec les programmes portés par Magelis :

#### 1/ Entrepreneuriat & Diversification :

- Renforcer la présence de la Technopole EurekaTech dans le quartier image et notamment en lien avec la pépinière Image et le Cnam-Enjmin.
- Poursuivre les actions visant à accompagner le financement des entreprises image / numérique par les partenaires institutionnels et bancaires
- Renforcer et amplifier le programme WIZZ, l'incubateur dédié aux ICC, au travers d'un parcours complémentaire dédié à la recherche d'éditeurs
- Evaluer la faisabilité et la mise en œuvre d'un programme d'incubation complémentaire combinant ICC et diversification
- Accompagner les entreprises sur des événements de diversifications en complément des actions Magelis [journées des technologies immersives à Cognac et Angoulême, Salon Museum Expert, Industrie du Futur...]
- Participer et contribuer au dossier France 2030 de Magelis

#### 2/ Plateforme technologique & Recherche

- Renforcer le lien avec l'écosystème de la recherche régionale.

- Evaluer les possibilités d'accueillir une plateforme technologique sur le territoire
- Amplifier les échanges entre les centres de ressources régionaux vers l'écosystème de l'image numérique.

La Technopole EurekaTech et le Pôle Image Magelis partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière ICC et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation des entreprises innovantes et leur développement économique.

Notre territoire dispose d'une maturité forte et la capacité d'EurekaTech à accompagner les entreprises et à animer la filière, associée au dynamisme, à l'expérience et à la reconnaissance nationale et internationale de Magelis, permettront à cette collaboration de faire évoluer la dynamique locale et l'ancrage de la spécialité Image et Numérique d'Angoulême.

Pour mettre en place ces actions de collaboration, la Technopole EurekaTech sollicite Magelis pour un soutien financier de 30 000 € au titre de l'année 2025 (identique à celui de 2024), permettant de consolider les programmes de la Technopole, de poursuivre ses travaux en s'inscrivant dans une logique collaborative car les actions technopolitaines doivent permettre de densifier le soutien aux actions d'accompagnement de l'innovation et de l'entrepreneuriat sur le territoire de GrandAngoulême et de la Charente.

Le budget total prévisionnel pour l'année 2025 est établi à 643 500 €. Les autres partenaires qui soutiennent EurekaTech sont :

Grand Angoulême (mise à dispo)	80 000 €
Nouvelle Aquitaine Service Start-Up	119 000 €
Nouvelle-Aquitaine Service Numérique	10 000 €
Grand Angoulême (mise à dispo)	263 000 €
Coveris	37 500 €
Grand Cognac	20 000 €
Prestation / Cotisation / Partenariat	19 000 €
CCI Charente (mise à dispo)	15 000 €
Nouvelle Aquitaine / Etat Territoire industrie	25 000 €
Grand Angoulême TI	12 850 €
Grand Cognac TI	6 850 €
Rouillac TI	3 250 €
Porte du Périgord TI	2 050 €

Une convention financière établie entre Magelis et la Technopole EurekaTech viendra préciser les engagements réciproques au titre de l'année 2025.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération adoptée :**

Résultat du vote          Pour : 14                          Contre : 0                          Abstention : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **acceptent le soutien financier de Magelis à la Technopole EurekaTech du GrandAngoulême, pour un montant de 30 000 €, au titre de l'année 2025 ;**
- **approuvent le principe et les termes de la convention financière afférente ;**
- **autorisent Monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.**

### **Délibération n° 17/2025 Subvention du SMPI Magelis à l'Association Prenez du Relief pour l'année 2025**

#### **Rapport de présentation :**

L'Association « Prenez du Relief » s'engage activement pour le développement et la diffusion des nouvelles technologies et des nouvelles écritures audiovisuelles et cinématographiques. Son champ d'action couvre des domaines tels que le relief, la réalité virtuelle, la réalité augmentée, le format vertical et les applications culturelles de l'intelligence artificielle (IA).

Dans ce cadre, l'Association organise du 6 au 12 octobre 2025, à Angoulême, la 19<sup>ème</sup> édition du Festival « Courant3D », le festival de l'immersion et de l'interactivité. Il comprend des diffusions, des expositions, des performances, des conférences et des ateliers pour les artistes, les réalisateurs, les producteurs, les étudiants et les passionnés de technologie et de nouvelles écritures.

L'objectif du Festival est de promouvoir et de questionner les nouvelles écritures et les nouvelles technologies immersives et interactives utilisées dans la production audiovisuelle et cinématographique. Parallèlement, il continuera à mettre l'accent sur une réflexion approfondie concernant les implications environnementales des nouvelles pratiques induites.

Ce festival, très spécifique et unique en Europe, est devenu en plus de dix ans, une référence internationale qu'il souhaite maintenir cette année avec l'accueil de partenaires allemands, chinois, indiens, vietnamiens, coréens et japonais, et avec le soutien des Instituts Français respectifs, d'Unifrance et du CNC. Les programmations de ce festival sont régulièrement reprises à l'étranger, de New-York à Pékin, en passant par Sao Paulo, Berlin, Bussan... et nationalement dans les plus importants festivals de courts métrages comme Clermont Ferrand ou Roanne.

Sur le territoire, l'Association continue de valoriser ses partenariats en matière d'innovation audiovisuelle avec les écoles du Campus de l'Image (LISA, IUT, EMCA, Objectif 3D, CREADOC, et CEPE), la médiathèque Alpha de GrandAngoulême, ainsi que des lycées, des collèges, des MJC et les cinémas du département.

Elle contribue aussi régulièrement aux différentes actions de MAGELIS et notamment l'événement grand public annuel Magelis en Fête.

Un appel à projets graphique pour la création du visuel de l'affiche de l'édition 2025, ainsi que l'Appel à films et expériences pour le Festival 2025 sont en cours.

Par ailleurs, l'Association nous sollicite pour l'acquisition de casques de référence Meta Quest 3 pour une valeur totale d'environ 2 500 euros. Le Meta Quest 3, dernier né de la gamme, est un casque de réalité mixte permettant de nombreux usages. Il est de plus en plus utilisé par les professionnels pour le développement de leurs expériences.

Ces casques seront utilisés lors des manifestations organisées par Magelis pour le grand public (Magelis en Fête, Immersivity...), et par l'Association pour ses différentes médiations. Ils pourront être également prêtés à des partenaires de Magelis sur demande.

Pour mettre en place ces actions, l'Association se tourne vers Magelis et sollicite un soutien financier de 15 000 € pour l'organisation de Courant3D et leur participation à Magelis en Fête + 5 000 € pour l'acquisition des équipements.

Le budget total prévisionnel pour l'année 2025 est établi à 90 000 €.

Les autres partenaires qui soutiennent l'Association sont (*montants versés pour l'année 2024*) :

Magelis	13 000 €
Conseil Départemental	4 000 €
GrandAngoulême	3 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	3 000 €
Ville d'Angoulême	3 000 €

\*\*\*\*\*

### **Délibération adoptée :**

Résultat du vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **acceptent le principe d'un soutien financier de Magelis à l'association « Prenez du Relief », au titre de l'année 2025, à hauteur de 15 500 €, soit 13 000 € au titre de la subvention de fonctionnement 2025 et 2 500 € au titre d'une subvention d'investissement pour l'acquisition de casques ;**
- **approuvent le principe et les termes de la convention afférente ci-annexée ;**
- **autorisent Monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.**

**Délibération n° 18/2025**  
**Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL)**  
**"Gestion de Production en cinéma d'animation – Parcours Écoproduction" au LISA**

**Rapport de présentation :**

Le Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême (LISA) va proposer à la rentrée 2025 une Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL) intitulée "Gestion de Production en cinéma d'animation – Parcours Écoproduction".

Cette FCIL a été validée par le rectorat.

L'objectif de cette formation est de former, chaque année, une douzaine de personnes : étudiants ou professionnels, maîtrisant tout à la fois les méthodes et outils de gestion de production pour le cinéma d'animation, principal secteur économique de la filière image en Charente et les outils et méthodes de mesure d'impact carbone, qui vont devenir déterminants pour faire financer et mener à bien un projet de série ou de film.

Cette formation vient compléter et enrichir l'offre proposée au sein du Campus de l'Image, dont la richesse et la qualité des enseignements en font l'un des pôles majeurs de formation à l'image en Europe. Elle répond en outre aux besoins exprimés par les professionnels de l'animation au niveau local et national.

Dans le cadre de la stratégie de développement du Pôle Image Magelis, cette nouvelle formation est donc importante. Elle répond à la volonté du Pôle de développer sur son territoire tous les savoir-faire liés à l'image et apporte une réponse à une demande spécifique des entreprises dans le contexte de l'innovation des médias numériques.

Par courrier en date du 13 février 2025, le LISA a sollicité le Pôle Image Magelis pour un soutien financier à hauteur de 15 000 € au titre de l'année scolaire 2025-2026. Cette subvention permettrait de financer les intervenants professionnels sur cette formation.

\*\*\*\*\*

**Délibération adoptée :**

Résultat du vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **acceptent le principe et les termes de la convention établie entre le Pôle Image Magelis et le LISA, prévoyant un soutien financier à hauteur de 15 000 € au titre de l'année scolaire 2025-2026 ;**
- **autorisent Monsieur le Président à la signer, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

**Questions diverses :**

*Rapport d'activités 2024 remis sur table :*

*Monsieur Andreas KOCH demande pourquoi le rapport n'est pas cosigné par les Vice-présidents.*

*Monsieur Frédéric CROS indique que cela pourra être fait.*

*Monsieur Gérard LEFEVRE demande si les chiffres indiqués sont toujours d'actualité et si on peut les utiliser. Il dit qu'ils sont très flatteurs.*

*Monsieur Frédéric CROS indique que ce sont les chiffres de 2022 de l'étude d'impact réalisée par la société Ernst & Young. Il pense que cela a évolué, que 2024 a baissé.*

*Monsieur Gérard LEFEVRE fait remarquer l'importance du chiffre d'affaires indirect de 45m€ (activités de l'image, de l'immobilier et de l'hôtellerie-restauration).*

*Monsieur Frédéric CROS confirme que l'impact est important et que la main d'œuvre participe à faire vivre la ville.*

*Il indique qu'il est satisfait que ce rapport d'activité 2024 arrive au moment du vote du budget 2025.*

Nouvelle base line :

2 propositions sont présentées.

Monsieur Andreas KOCH suggère de le mettre sur 2 lignes et indique ~~qu'il faut faire court~~

Monsieur Gérard LEFEVRE précise qu'on sait ce que c'est l'industrie culturelle.

Les élus retiennent « Pôle des industries créatives d'Angoulême ».

La séance est levée à 15h45.

Le Président,  
Patrick MARDIKIAN

Le Secrétaire,  
Hélène GINGAST